TAXE CARBONE



CHANGEONS NOS COMPORTEMENTS



LA TAXE CARBONE N'EST PAS UN IMPÔT SUPPLEMENTAIRE. VRAI

Le montant de la taxe carbone sera reversé dès février 2010 aux particuliers et aux entreprises sous forme de baisses d'impôts ou de chèques verts.

CERTAINS FRANÇAIS POURRONT TIRER UN BÉNÉFICE DE CETTE MESURE. 'RA

Les français qui auront modifié leur comportement en consommant moins d'hydrocarbures, bénéficieront du bonus et réduiront leur facture énergétique.

FAUX Elle s'adapte aux situations familiales et géographiques (urbain-rural) de chacun. Elles seront prises en compte dans les reversements (impôts ou chèque vert) qui seront faits dès février 2010.

LA TAXE CARBONE EST INJUSTE.

LA TAXE CARBONE NE SERA PAS EFFICACE.

La taxe carbone fonctionne comme un bonus écologique. La fiscalité verte va nous aider à modifier nos comportements, comme c'est le cas grâce au bonus-malus automobile et aux mesures du Grenelle <u>de l'Environnement.</u>

la taxe carbone concerne aussi l'électricité. FAUX

L'électricité est exclue de la taxe carbone car sa production émet très peu de CO2 en France (centrales nucléaires, énergies renouvelables).

D'AUTRES PAYS S'APPRÊTENT À METTRE EN PLACE LA TAXE CARBONE.

La Suède, le Danemark et la Grande Bretagne appliquent déjà cette taxe depuis les années 90 et d'autres pays européens dans le cadre du paquet climat énergie s'engagent dans cette voie.

LA TAXE CARBONE S'APPLIQUERA À TOUS LES PRODUITS. FAUX

La taxe carbone ne vise que les énergies fossiles polluantes comme l'essence, le diesel, le gaz, le fioul et le charbon.



Seuls les comportements néfastes à tous seront taxés. Il vaut mieux taxer la pollution que le travail. C'est pour moi, profondément, une question de responsabilité vis-à-vis de nos enfants et des générations à venir, car cette mesure contribuera à dessiner un monde meilleur pour eux.

NICOLAS SARKOZY



BULLETIN D'ADHÉSION Adhérer en ligne sur www.u-m-p.org

| Nom: Prénom: | |
|---|---|
| Adresse : | |
| Code postal : Ville : | |
| Pays :e-mail : | |
| □ Cotisation simple : 35 € (soit 25 € de cotisation et 10 □ Cotisation couple : 45 € (soit 35 € de cotisation et 10 |) € de contribution spéciale aux campagnes de l'UMP ") () : 20 € (soit 10 € de cotisation et 10 € de contribution spéciale it na règler que le montant de la coteation. a cossité et donnes droit à une réduction d'impôt. |
| Contractioners is to be - information at the state - de-A protection 1076, - some dependent from the of an other of the contraction of the state of the contraction of the contraction of the contraction of the state of the contraction of the contraction of the state of the contraction of the contraction of the contraction of the contraction of the contraction of the contra | Date : Bignature : |